



RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00340
Numéro SIREN : 499 901 205
Nom ou dénomination : 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2014 sous le numéro de dépôt A2014/000212

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **MACON**



206419

Dénomination : 2 M
Adresse : 604 chemin du Carge D'arlay 71850 Charnay-les-macon -
FRANCE-
n° de gestion : 2007B00340
n° d'identification : 499 901 205
n° de dépôt : A2014/000212
Date du dépôt : 30/01/2014
Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
mixte du 29/03/2013



206419

2 M
Société par actions simplifiée
au capital de 1.416.000 euros
Siège social : 604 chemin Cerge d'Arlay
71850 CHARNAY LES MACON
499 901 205 RCS MACON

Dépôt au Greffe le :
30 JAN. 2014
TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 29 MARS 2013

EXTRAITS

L'an deux mille treize et le vingt neuf mars à vingt heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Sont présents et représentés :

- Madame Caroline CRIBEL, propriétaire de soixante mille cent soixante six actions.
- Madame Marie Yvonne DE GATA, propriétaire de cent quatorze mille trois cent treize actions.
- Monsieur Mattéo DE GATA, propriétaire de quarante huit mille cinq cent cinquante cinq actions.
- Monsieur Xavier DE GATA, propriétaire de soixante mille cent soixante six actions.

Soit 4 associés présents et représentés titulaires de 283200 actions sur les 283200 actions émises par la Société.

Monsieur Mattéo DE GATA préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

- La Société GRANT THORNTON,

Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité des deux tiers du capital, peut valablement délibérer.

.....

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

.....

1/ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

.....

- Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes.

.....

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1/ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE :

.....

QUATRIÈME RESOLUTION

Les mandats de :

- la Société GRANT THORNTON, Commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur Thierry CHAUTANT, Commissaire aux comptes suppléant

étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Thierry Chautant
